

Et si le projet de loi travail s'appliquait en douane....

A l'heure où le gouvernement a diligenté un audit sur le temps de travail dans la fonction publique, il n'est pas idiot de se pencher sur les articles de la réforme du code du travail, dite loi El Khomri. Imaginez le risque sur nos conditions de travail de ces articles déclinés en douane alors que notre administration subit déjà les méfaits du PSD et que demain le statut de la fonction publique nécessitera un dépoussiérage et un alignement "équitable" (CQFD) sur le secteur privé !

L'esclavage, c'est l'emploi ?

Quelques m(effets) envisageables : ...

- les 11 heures de repos obligatoire par tranche de 24 heures peuvent être fractionnées
- le dispositif "forfait jours" qui permet de ne pas décompter les heures de travail est étendu
- la durée du congé en cas de décès d'un proche (enfant, conjoint-e,...) n'est plus garantie par la loi



**TOUS
ENSEMBLE
PUBLIC,
PRIVE,
MOBILISONS
NOUS !!!**

- la visite médicale d'embauche est transformée en une... visite d'information
- les temps d'astreinte peuvent être décomptés des temps de repos
- par simple accord, on peut passer de 10h à 12h de travail maximum par jour

Un dernier exemple appliqué au secteur privé mais qui éclaire sur la philosophie "moderniste" de la future loi : **les apprentis de moins de 18 ans pourront travailler 10 h par jour et 40 heures par semaine !!!**

Aussi, si nous ne voulons pas du retour à l'esclavagisme du XIXe siècle mais des règles réellement protectrices des plus faibles, par voie de Code du travail pour le secteur privé ou de statut de la Fonction Publique pour le public :

RETRAIT DU PROJET DE LOI !